



**+ CITOYENNETÉ**

## Le recensement 2019 débutera le 17 janvier

Tous les ans des enquêtes de recensement, portant sur 8% des logements de la ville, sont organisées. En 2019, ces enquêtes se dérouleront du 17 janvier au 23 février.

Mis en ligne le 03 décembre 2018

Si votre logement appartient à l'échantillon choisi en 2019, vous allez recevoir un courrier de la ville qui vous annoncera la visite d'un agent recenseur, muni d'une carte officielle tricolore sur laquelle figure sa photo et la signature du maire.

Il vous remettra des questionnaires à remplir :

- une feuille de logement,
- un bulletin individuel par personne vivant dans ce logement,
- une notice d'information sur le recensement.

Il peut vous aider à les compléter, et les récupérera ensuite.

Depuis l'année dernière, vous pouvez également vous faire recenser par Internet. Il suffira de le préciser à l'agent recenseur qui vous donnera un

code d'accès unique.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile ou si pensez prendre des congés pendant la période du recensement, vous pouvez confier les documents à un voisin qui les remettra à votre agent recenseur ou les retournera à la mairie dans l'enveloppe prévue à cet effet.

La loi rend obligatoire la réponse à cette enquête, car participer au recensement est un acte civique obligatoire (loi du 7 juin 1951).

**Renseignements auprès de Peggy Savi- Tél. 01.41.70.88.00**



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN  
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891  
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43